

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26330422

Déposé
11-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0418190655

Nom(en entier) : **SOCRALVI**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Grand-Place(HSH) 29
6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE, ASSEMBLEE GENERALE

D'un acte reçu par Maître Quentin DELWART, notaire à Havelange, le 17 décembre 2025, en cours d'enregistrement, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SOCRALVI", ayant son siège à 6120 Ham-sur-Heure, Grand Place, 29, inscrite au registre des personnes morales Hainaut – Division Charleroi sous le numéro 0418.190.655 ; société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Sylvain LINKER, notaire de résidence à Jumet, le 5 avril 1978, publié aux annexes du Moniteur belge du 29 avril suivant sous le numéro 1296-6 ; transformée en société anonyme aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvain LINKER, prénommé, le 30 novembre 1983, publié par extraits aux annexes du Moniteur belge le 24 décembre suivant sous le numéro 3087-7 ; dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Quentin DELWART, soussigné, le 16 novembre 2023, publié par extraits aux annexes du Moniteur belge le 22 novembre 2023 sous le numéro 23432287, il en résulte que :

L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger l'exercice social en cours pour le clôturer au 30 juin 2026.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article des statuts y relatif pour le remplacer par le texte suivant :

« *L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante* ».**Deuxième résolution**

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire laquelle aura désormais lieu le deuxième jeudi du mois de novembre à 18 heures.

Troisième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur DEPASSE Philippe, prénommé, d'exécuter les présentes résolutions et de coordonner les statuts. Un exemplaire des statuts coordonnés sera déposé au greffe en même temps que l'acte modificatif.

Vote

Les résolutions qui précèdent sont adoptées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur Belge déposé en même temps que l'expédition de l'acte.

Déposé avant l'enregistrement de l'acte.

Notaire instrumentant : Quentin DELWART, notaire à Havelange